



Agence canadienne de  
développement international

Canadian International  
Development Agency

# Égalité entre les sexes et aide humanitaire :

## Guide des enjeux

Direction de l'assistance humanitaire internationale  
Direction générale des programmes multilatéraux

Canada



## Message de la ministre

L'égalité entre les sexes, c'est promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les aspects de nos activités de développement; c'est donner aux gens la chance d'améliorer leur qualité de vie, celle de leur famille et celle de leur collectivité.

À l'Agence canadienne de développement international (ACDI), l'égalité entre les sexes fait partie intégrante de notre travail. En fait, l'Agence est un chef de file dans le domaine du développement en ce qui a trait à la défense du rôle que les femmes peuvent jouer à titre de partenaires à part entière dans le développement de leur société.

La question de l'égalité entre les sexes a des répercussions sur beaucoup d'autres enjeux. En effet, elle est étroitement liée à l'atteinte des Objectifs de développement du millénaire, que ce soit par rapport à la protection de l'environnement, à l'amélioration de la santé ou à la réalisation de l'éducation primaire pour tous. Son rôle dans la réduction de la pauvreté et dans le soutien au développement durable est extrêmement important.

Je suis heureuse de lancer la trousse d'outils en matière d'égalité entre les sexes de l'ACDI, intitulée Cette trousse souligne l'importance d'intégrer plus directement une perspective favorisant l'égalité entre les sexes dans les activités humanitaires.

Le lancement de la trousse d'outils se fait en même temps que celui de la procédure d'appel global interorganisations des Nations Unies pour 2004, laquelle permet de mettre en évidence les besoins humanitaires des pays déchirés par un conflit. La violence sexuelle et sexospécifique a posé un problème sérieux dans nombre de ces conflits où les femmes et les enfants sont souvent les victimes.

Prendre en compte les questions sexospécifiques dans le cadre de nos efforts de secours signifie être plus sensible aux besoins des victimes et voir à ce qu'elles participent pleinement à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes d'aide humanitaire.

Le lancement de cette trousse est d'une grande importance et vise à inciter les travailleurs humanitaires à mieux saisir ce qui se passe dans ces collectivités en proie à des difficultés.

La trousse d'outils vise également à accroître les connaissances de l'ACDI et des travailleurs humanitaires au sujet des perspectives favorisant l'égalité entre les sexes sur le terrain, afin que ceux-ci puissent contribuer à améliorer la qualité de vie des personnes les plus vulnérables.

A handwritten signature in black ink, reading "Susan E. Whelan". The signature is written in a cursive, flowing style.

L'honorable Susan Whelan  
Ministre de la Coopération internationale



# Égalité entre les sexes et aide humanitaire : Guide des enjeux

Direction de l'assistance humanitaire internationale  
Direction générale des programmes multilatéraux

**Agence canadienne de développement international (ACDI)**

200, promenade du Portage  
Gatineau (Québec) K1A 0G4

Téléphone :

(819) 997-5006 / 1 800 230-6349 (sans frais)

Pour les malentendants et les personnes atteintes de troubles de la parole seulement (ATS) :

(819) 953-5023 / 1 800 331-5018 (sans frais)

Télécopieur : (819) 953-6088

Site Web : [www.acdi.gc.ca](http://www.acdi.gc.ca)

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2003.

N° de catalogue CD4-11/2003

ISBN 0-662-67817-6

Imprimé au Canada



Photo ACDI : Bruce Paton

Jeune fille du Mozambique victime  
d'abus sexuel pendant la guerre.

## Acronymes

<b>ACDI</b>	Agence canadienne de développement international
<b>AHI</b>	Assistance humanitaire internationale
<b>ALNAP</b>	Active Learning Network for Accountability and Performance in humanitarian action
<b>CPI</b>	Comité permanent interorganisations
<b>HCR</b>	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>PAM</b>	Programme alimentaire mondial (ONU)
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le développement
<b>UNIFEM</b>	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme



# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. Introduction</b> .....	1
<b>2. Égalité entre les sexes et aide humanitaire</b> .....	2
2.1 Pourquoi le Programme d’AHI de l’ACDI intègre-t-il l’égalité entre les sexes et la problématique homme-femme ? .....	2
2.2 Qu’entend-on par « intégration d’une perspective favorisant l’égalité entre les sexes dans l’aide humanitaire » ? .....	5
2.3 Mythes entourant les stratégies d’intégration de la problématique homme-femme dans l’aide humanitaire. ....	11
<b>3. Examen des propositions et des rapports</b> .....	12
<b>4. Questions sectorielles</b> .....	14
<b>5. Outils et lignes directrices</b> .....	17
<b>Annexe – Politiques canadiennes</b> .....	18



## 1. Introduction



Photo ACDI : Roger LeMoyné

L'aide humanitaire est offerte dans des situations d'urgence. Les organisations agissent rapidement pour sauver des vies, apporter du ravitaillement, protéger les droits et assurer la sécurité. Au cœur de cette situation complexe, la demande de « prêter attention aux questions de l'égalité entre les sexes » peut sembler moins pertinente. Ce n'est pourtant pas le cas. L'expérience montre que la compréhension de la dynamique entre les sexes dans les collectivités est un élément crucial de l'efficacité de l'aide. Le présent guide explore ce que l'on entend par intégration d'une perspective favorisant l'égalité entre les sexes dans l'aide humanitaire.

Le présent guide couvre les raisons qui motivent l'adoption d'une perspective favorisant l'égalité entre les sexes dans les activités d'aide humanitaire, attire l'attention sur les enjeux actuels, établit les questions à poser au moment d'examiner les présentations et les rapports, et dresse une liste d'outils.

Il a été préparé pour aider le personnel de la Direction de l'assistance humanitaire internationale (AHI) de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) à intégrer les perspectives favorisant l'égalité entre les sexes dans l'aide humanitaire<sup>1</sup>. Durant les discussions, le per-

sonnel a indiqué qu'il souhaitait comprendre comment et pourquoi les perspectives favorisant l'égalité entre les sexes étaient pertinentes dans les initiatives d'aide et comment dialoguer avec les partenaires qui participent à la prestation d'aide humanitaire. Une version plus longue du présent guide, renfermant des discussions approfondies et des références plus détaillées, sera publiée sur le site Web de l'AHI de l'ACDI. Nous supposons que cet auditoire possède une connaissance de base des définitions de la problématique homme-femme et de l'égalité entre les sexes utilisées par l'ACDI (disponibles sur le site de l'ACDI <[www.acdi-cida.gc.ca/egalite](http://www.acdi-cida.gc.ca/egalite)>). Le présent guide accompagne le document de l'ACDI intitulé *Égalité entre les sexes — Consolidation de la paix : un cadre opérationnel*. Compte tenu du public visé, le présent document n'offre pas d'aide concernant la conception et la mise en œuvre de programmes d'aide humanitaire pour le personnel sur le terrain.

Nous espérons que les autres intervenants de l'aide humanitaire, y compris les organisations non gouvernementales (ONG) canadiennes et les organisations internationales, trouveront ce guide utile, même s'il ne leur est pas destiné expressément.

Au milieu des années 1990, la crise angolaise a provoqué le déplacement d'un million de personnes au sein du pays. L'information sur l'emplacement et les conditions des personnes déplacées était fragmentaire. Une étude sociodémographique qui examinait les données relatives au sexe et à l'âge a attiré l'attention des organismes sur les pourcentages élevés de femmes, d'adolescentes et de fillettes qui étaient vulnérables. Les résultats ont permis de mieux cibler les activités des programmes pour tenir compte de la situation des femmes. On a découvert que dans une province, les femmes étaient à la tête de 63 % des ménages environ. [Traduction]

CPI, *Growing the Sheltering Tree: Protecting Rights Through Humanitarian Action*, 2002.

1. Le présent guide a été préparé par Beth Woroniuk, consultante à la Direction générale des programmes multilatéraux de l'ACDI, avec la contribution du personnel de l'AHI de l'Agence. Nous remercions les représentants du Comité central mennonite du Canada, de Développement et paix, et de CARE Canada pour les commentaires constructifs qu'ils ont apportés à l'ébauche initiale.

## 2. Égalité entre les sexes et aide humanitaire

### 2.1 Pourquoi le Programme d'AHI de l'ACDI intègre-t-il l'égalité entre les sexes et la problématique homme-femme ?

Le mandat du Programme d'AHI de l'ACDI est d'aider à soulager la souffrance humaine provoquée par les conflits et les catastrophes naturelles dans les pays en développement. En règle générale, l'aide humanitaire est fournie rapidement et efficacement dans les situations d'urgence pour que le moins de personnes possible meurent, tombent malades ou souffrent de privations<sup>2</sup>.

L'engagement du Programme d'AHI de l'ACDI de s'assurer que toutes les initiatives intègrent une perspective favorisant l'égalité entre les sexes est fondé sur les facteurs suivants :

- ◆ l'efficacité de cette perspective;
- ◆ sa conformité aux normes et aux objectifs internationaux;
- ◆ le fait qu'elle soit prévue dans la politique canadienne;
- ◆ le fait que son intégration est depuis longtemps nécessaire.

#### *L'adoption d'une perspective favorisant l'égalité entre les sexes accroît l'efficacité de l'aide humanitaire*

Cette perspective permet de renforcer l'aide humanitaire de diverses manières :

- ◆ *Elle permet de mieux comprendre la situation.* Le fait de comprendre que les « personnes déplacées à l'intérieur de leur pays » et les autres groupes vulnérables ont des priorités ou des besoins différents, en



Photo ACDI : Roger LeMoyne

2. Voir Deborah Clifton et Fiona Gell, « Saving and protecting lives by empowering women », *Gender and Development*, vol. 9, n° 3, 2001, p. 8-18.

fonction des différences et des inégalités entre les sexes, fait partie de toute bonne analyse. On s'assure ainsi que l'on n'oublie personne et que tous les besoins et toutes les vulnérabilités sont pris en compte.

- ◆ *Elle facilite la conception d'interventions plus appropriées.* Le fait de comprendre que les bénéficiaires potentiels font face à des obstacles différents lorsqu'ils participent aux programmes (et peuvent mobiliser différentes ressources, ont différentes responsabilités, etc.) peut faciliter l'élaboration de programmes plus efficaces. Autrement dit, cette perspective permet de s'assurer que les besoins sont satisfaits.
- ◆ *Elle met en lumière les possibilités et les ressources.* Les femmes sont bien davantage qu'un « groupe vulnérable ». Elles constituent une ressource importante dans la prestation de l'aide, l'établissement de la paix et la reconstruction des sociétés. Elles ne peuvent assumer ces rôles si leurs besoins de sécurité de base ne sont pas satisfaits, si les décideurs n'en tiennent pas compte et si elles ne reçoivent pas de soutien (notamment des aliments en quantité suffisante et une aide médicale convenable).
- ◆ *Elle attire l'attention sur les questions liées au pouvoir.* Si les efforts déployés pour intégrer une perspective favorisant l'égalité entre les sexes incitent à se pencher sur les inégalités entre les hommes et les femmes, ils peuvent aussi mettre en lumière d'autres déséquilibres entre les pouvoirs. Les travailleurs humanitaires peuvent chercher à comprendre qui détient le pouvoir, qui parle au nom de qui et la dynamique au sein des collectivités.
- ◆ *Elle établit un lien entre l'aide humanitaire et l'aide au développement à long terme.* Un partenaire de l'AHI expliquait ce qui suit :

« Dans notre réponse humanitaire à la crise en Afghanistan, nous avons trouvé très difficile de faire comprendre à tous les organismes concernés comment intégrer une perspective favorisant l'égalité entre les sexes dans le programme d'aide d'urgence initial. Nous étions tous d'accord sur le fait que la question des droits des femmes et de leur participation égale à la reconstruction du pays serait très importante, mais peu comprenaient que si nous ne commençons pas à envisager l'aide humanitaire dans une perspective favorisant l'égalité entre les sexes, il serait très difficile de s'orienter par la suite vers les programmes de développement et d'intégrer les questions des femmes au programme à ce moment. Résultat, le programme de reconstruction a laissé de côté de nombreuses questions et n'a pas réussi à trouver des solutions en collaboration avec les femmes ou qui tiennent compte de leurs points de vue. »

L'adoption d'une perspective favorisant l'égalité entre les sexes empêche-t-elle de trouver des réponses efficaces ? Un autre partenaire de l'AHI estimait que c'était le cas dans certaines circonstances :

« Tout en étant un ardent défenseur des approches de programmation qui intègrent l'égalité entre les sexes, je suis également assez réaliste sur ce qu'il est possible de faire sur le terrain, en particulier dans les situations d'urgence auxquelles il faut répondre rapidement. Dans certains cas (nettement pas la majorité), l'intégration de l'égalité entre les sexes à la programmation peut être lente et complexe (comme dans de nombreuses approches axées sur les droits) et retarder l'exécution de programmes visant à répondre à des besoins immédiats et à sauver des vies. »

L'incitation à être attentif aux questions d'égalité entre les sexes ne signifie pas être déraisonnable ni que l'efficacité des activités d'aide va en souffrir. Toutefois, dans le domaine de l'aide humanitaire, l'adoption d'une perspective favorisant l'égalité entre les sexes peut, le plus souvent, aider à sauver des vies. Cela peut aider à définir et à comprendre les vulnérabilités et les capacités, aider les organismes à canaliser leurs ressources vers ceux qui en ont le plus besoin et contribuer également à mobiliser un important pourcentage de la population dont les capacités sont souvent sous-estimées.

## *L'adoption d'une perspective favorisant l'égalité entre les sexes est conforme aux engagements internationaux*



Photo ACIDI : Bruce Paton

Il existe de nombreux engagements, politiques et accords internationaux visant l'égalité entre les hommes et les femmes. Ils ont été élaborés par les États, les ONG, les organismes des Nations Unies (ONU) et d'autres organisations internationales. « L'intégration de la problématique homme-femme » est une stratégie actuelle qui appuie l'égalité entre les sexes. Fondée sur la notion que les différences et les inégalités entre les sexes s'appliquent à toutes les situations, cette stratégie vise à s'assurer que l'on tienne compte des différences et des inégalités entre les sexes dans toutes les initiatives, toutes les politiques et tous les projets.

Les États, les organismes des Nations Unies et d'autres organismes internationaux ont également pris des engagements particuliers concernant l'intégration d'une perspective favorisant l'égalité entre les sexes dans l'aide humanitaire. Ces engagements concernent l'aide aux réfugiés, la violence sexuelle, la santé génésique, les activités de soutien de la paix, ainsi que l'engagement général visant à tenir compte des questions d'égalité entre les sexes dans toutes les initiatives d'aide d'urgence.

## *Le soutien de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'adoption d'une perspective favorisant l'égalité entre les sexes sont des engagements du gouvernement canadien en général, et de l'ACDI en particulier*

Le gouvernement canadien a pris l'engagement d'intégrer l'égalité entre les sexes et d'utiliser une analyse de la problématique homme-femme dans toutes ses politiques et dans tous ses programmes. De plus, la politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes est explicite, et elle a une incidence sur les activités de l'Agence dans le domaine de l'aide humanitaire. Voir l'annexe pour avoir des précisions.

## *Jusqu'à présent, les programmes d'aide humanitaire n'ont pas prêté une attention suffisante aux rapports, aux inégalités et à la dynamique entre les sexes*

Bien qu'il n'y ait pas eu d'évaluation ou d'examen majeur de la manière dont les programmes d'aide humanitaire intègrent (ou n'intègrent pas) les perspectives favorisant l'égalité entre les sexes, les conclusions des examens annuels menés par l'ALNAP (Active Learning Network for Accountability and Performance in humanitarian action) sur les évaluations des programmes d'aide humanitaire sont révélatrices. Les deux examens les plus récents

L'égalité entre les sexes continue d'être quasi absente dans les rapports d'évaluation, les perspectives favorables à l'égalité entre les sexes étant systématiquement ignorées par les programmes. L'attention accordée à l'égalité entre les sexes comptait parmi les points les plus faibles des rapports. Le plus souvent, les évaluateurs ne semblaient pas savoir ce que l'on entendait par égalité entre les sexes et assimilaient l'intégration de la problématique homme-femme au besoin de prêter une attention spéciale aux femmes, sans faire le lien entre cet élément et les relations entre les hommes et les femmes, question centrale de l'égalité entre les sexes. [Traduction]

ALNAP Annual Review 2002, *Humanitarian Action: Improving Performance Through Improved Learning*

indiquent que l'on n'a pas prêté une attention suffisante aux questions de l'égalité entre les sexes dans les évaluations. Cela donne à penser que les programmes d'aide humanitaire en général n'abordent et n'intègrent pas ces questions comme ils le devraient.

## 2.2 Qu'entend-on par « intégration d'une perspective favorisant l'égalité entre les sexes dans l'aide humanitaire » ?

Toute préoccupation des questions d'égalité entre les sexes implique d'examiner les rapports, les divisions, les différences, les similitudes et les inégalités entre les hommes et les femmes, les filles et les garçons. Ces relations, responsabilités et identités prennent des formes différentes selon les situations, et elles se transforment souvent dans les situations de conflit ou d'urgence. L'accent est souvent mis sur les femmes et les filles, du fait que l'on a tendance à sous-estimer leurs besoins, leurs priorités et leurs intérêts dans les évaluations et les programmes d'aide. Pourtant, on ne peut comprendre la situation des femmes et des filles sans examiner la situation des hommes et des garçons (et de la collectivité en général). Il est essentiel de comprendre les relations qui existent entre les gens, comment ils se partagent les tâches et se répartissent les responsabilités. Il importe également de comprendre comment les identités sexuelles des hommes et des garçons influent sur leurs besoins et leurs rôles dans une situation de crise.

D'une manière générale, les rapports et les inégalités entre les sexes influent à la fois sur les vulnérabilités et les capacités (y compris la capacité des gens à réagir). La vulnérabilité est influencée par les attitudes sociales, les inégalités économiques entre les femmes et les hommes et la répartition des tâches au sein de la famille. Ainsi, les femmes ont tendance à être moins instruites, à moins savoir comment se débrouiller avec les autorités, à avoir un accès réduit aux ressources économiques et, dans de nombreux pays, leur mobilité est plus limitée que celle des hommes. Durant certaines catastrophes naturelles, le fait d'être dehors augmente le risque de mort et de blessures, les hommes étant les plus susceptibles d'être touchés. Ces facteurs et d'autres influent sur les effets des catastrophes sur les individus et sur leur capacité à réagir aux efforts d'aide.



Photo ACIDI : David Barbour

De plus, les identités sexuelles, les rapports entre les sexes et les responsabilités incombant à chaque sexe influent sur la capacité des gens à réagir aux situations d'urgence, à savoir les catastrophes naturelles et les conflits. Les niveaux d'éducation, la mobilité, l'accès aux ressources, les responsabilités, les stéréotypes sociaux et l'expérience de travail peuvent tous varier en fonction du sexe. Par exemple, dans de nombreux cas de catastrophes naturelles, à cause du contrôle que les hommes exercent sur leur foyer, les femmes peuvent ne pas oser quitter leur maison sans la permission de leur mari. Ces différences et inégalités influent sur les ressources que les gens pourront exploiter et mobiliser après une situation de crise. Elles peuvent également influencer sur la capacité des gens à bénéficier des initiatives d'aide humanitaire.

Il est important de comprendre :

◆ *Les différences entre les besoins de protection et de sécurité des hommes et des femmes*

Étant donné les différences entre les sexes et les attitudes sociales, les femmes et les filles ont tendance à définir la « sécurité » différemment des hommes. Les conditions préalables à leur sécurité personnelle sont différentes de celles des hommes. Les différences les plus souvent citées sont le risque élevé de

La protection est aussi liée à d'autres dimensions dont la capacité de participer aux efforts d'aide d'urgence et de reconstruction. Par exemple, un rapport de femmes canadiennes d'origine afghane indiquait ce qui suit : « [...] mais nous nous entendons cependant pour dire que l'obstacle principal et fondamental à la pleine participation des femmes en Afghanistan est l'absence de protection et de sécurité personnelles. Nous pensons que c'est l'incapacité du gouvernement actuel de maintenir l'ordre public qui cause cette situation. Des témoignages dignes de foi confirment que des femmes de toutes les régions du pays, en particulier celles des régions rurales, continuent d'être victimes de violence physique, notamment de violence sexuelle. »

*Des ronds dans l'eau.* Rapport des Canadiennes d'origine afghane qui ont participé aux tables rondes sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies en Afghanistan, juillet 2002.

violence dirigée contre les femmes et d'exploitation sexospécifique, ainsi que le trafic de personnes, tant pendant les situations d'urgence qu'après. Par exemple, des études ont révélé que la violence familiale a tendance à s'accroître après un conflit et une catastrophe naturelle.

Les initiatives de protection influent également de manière différente sur les hommes et les femmes ou les garçons et les filles et elles devraient permettre aux populations vulnérables d'avoir accès à une aide matérielle. Elles impliquent également d'assurer la conformité aux lois internationales (pour prévenir les violations des droits de la personne, du droit humanitaire ou du droit des réfugiés ou d'y remédier) et de traiter directement des questions de sécurité physique (p. ex. actes d'hostilité ou de répression).

La protection a de multiples facettes. On ne sait pas toujours clairement si certaines décisions relatives aux

secours humanitaires auront des répercussions sur la sécurité. Ainsi, selon Refugees International, en juillet 2000, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) s'est trouvé à court de fonds pour acheter du savon pour un demi-million de réfugiés environ en Tanzanie. On a constaté que les filles qui avaient besoin de savon pour leur hygiène personnelle, non seulement laissaient tomber l'école, mais aussi que le nombre de celles qui échangeaient des faveurs sexuelles contre du savon augmentait<sup>3</sup>.

◆ *Qui assume quelles responsabilités, qui fait quoi et qui contrôle les ressources ?*

La répartition des tâches entre les sexes se modifie souvent dans les situations de crise et après. Le rôle de fournisseur de soins qu'assument les femmes se traduit généralement par un volume de travail accru dans les situations de crise. La destruction des maisons, la pénurie de vivres et de combustible, et des membres malades de la famille peuvent entraîner un surcroît de travail pour les femmes et les filles. En outre, le nombre de femmes chefs de ménage a tendance à augmenter dans les situations d'urgence.

3. Refugees International, *Notes from the Field: The Impact of Soap Shortages on Female Refugees in Tanzania*, 2001. Site Internet : <[www.reliefweb.int/w/rwb.nsf/s/6B796C3F5520220785256A9B00486314](http://www.reliefweb.int/w/rwb.nsf/s/6B796C3F5520220785256A9B00486314)>.

Il ne faut pas sous-estimer non plus le travail productif des femmes. Les travailleurs humanitaires ne doivent pas assumer qu'ils savent qui fait quel travail et qui assume telle ou telle responsabilité — dans le domaine des travaux agricoles ou des activités productrices à petite échelle. Les femmes et les hommes n'ont généralement pas le même contrôle sur les ressources.

Ces différences et inégalités peuvent être importantes en ce qui concerne l'accès à l'aide et aux secours. Selon les responsables du Programme alimentaire mondial (PAM), les femmes auront généralement plus de difficultés que les hommes à obtenir les secours auxquels elles ont droit (nourriture, couvertures, combustible, savon, abri, etc.) à cause des pratiques d'enregistrement discriminatoires, de leur manque d'accès à l'information sur les avantages qu'elles peuvent en tirer et de l'absence fréquente de consultation des femmes au sujet de la répartition des ressources<sup>4</sup>.

Les ménages agricoles dirigés par des femmes, en particulier par des veuves et des femmes divorcées, n'ont souvent pas les ressources nécessaires pour acheter des semences, des pesticides, des engrais et du bétail géniteur. Au Cambodge et au Rwanda, les donateurs internationaux ont fourni des semences et de simples outils aux fermiers qui pratiquent une agriculture de subsistance. Ces efforts, bien que pas toujours suffisants, ont aidé de nombreuses agricultrices. Toutefois, sauf au Rwanda, les agricultrices n'avaient pas toutes accès à ce type d'aide. De plus, en raison d'une pénurie de vivres, certaines agricultrices ont consommé les semences au lieu de les planter [...] Les agricultrices ont également connu des pénuries de main-d'œuvre agricole. Sans les ressources nécessaires pour engager des travailleurs, les femmes ont souvent dû dépendre de la générosité de leurs parents et amis, qui n'étaient pas toujours en mesure de les aider. [Traduction]

Krishna Kumar, éd., *Women and Civil War: Impact, Organization and Action*, Boulder, Colorado, Lynne Rienner Press, 2001.

### ◆ Différences et points communs entre les priorités des femmes, des hommes, des garçons et des filles

Du fait qu'elles assument des responsabilités différentes, notamment sur le plan de la répartition des tâches au sein de la famille, il se peut que les femmes accordent plus d'importance à la satisfaction de besoins différents de ceux des hommes de leur collectivité ou des besoins définis par le personnel de l'aide humanitaire, qui sont souvent des hommes.

Ainsi, dans une collectivité du Nicaragua, à la suite de l'ouragan Mitch, les hommes classaient la « baisse de la production de café » comme la pire conséquence de l'ouragan, alors que les femmes plaçaient la « peur » en tête de liste. Ces dernières indiquaient également le « prix élevé des aliments » et « moins de céréales essentielles » comme des effets importants, alors que les hommes indiquaient que d'avoir « moins de revenus » et « plus de travail » étaient plus importants<sup>5</sup>.



Photo ACIDI : Bruce Paton

4. Programme alimentaire mondial (PAM) (n. d.), *Food Aid and Gender in Emergencies*.

5. P. Delaney et E. Shrader, *Gender and Post-Disaster Reconstruction: The Case of Hurricane Mitch in Honduras and Nicaragua*, Banque mondiale, janvier 2000.

◆ *Comment les femmes sont-elles organisées actuellement ou comment participent-elles aux structures sociales, économiques, politiques et religieuses*

Les travailleurs de l'aide humanitaire de l'extérieur sous-estiment souvent les organisations de femmes, officielles et officieuses. Il est important de découvrir quelles sont ces structures, de les comprendre et de s'appuyer sur elles de la manière appropriée. On a souvent tendance à créer une nouvelle organisation plutôt que de renforcer celles qui existent déjà.

L'évaluation de l'intégration des femmes dans les activités d'aide après le conflit au Rwanda réalisée par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a révélé ce qui suit :

« La tradition d'organisation des femmes est un facteur clé sur lequel on peut prendre appui. L'aide humanitaire fournie par ces organisations s'est révélée décisive dans la période après conflit dans la protection des veuves et des personnes déplacées, dans la promotion de la santé et dans la lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles<sup>6</sup>. » [Traduction]

◆ *Capacités des femmes, des hommes, des filles et des garçons à participer aux processus décisionnels et à la reconstruction*

Les femmes (et les jeunes) ont tendance à être exclues des décisions sur la planification d'urgence, la reconstruction et les processus de paix officiels. Pourtant, elles représentent la moitié au moins de la population. Il s'agit d'un groupe important exclu des processus de reconstruction des sociétés, des économies et des structures politiques. Il existe une preuve croissante que les femmes qui ont des notions de justice sociale et qui comprennent comment l'inégalité entre les sexes entrave le développement humain peuvent contribuer à rendre les négociations sur la paix et les efforts de reconstruction plus constructifs, plus inclusifs et plus durables.

[...] les femmes sont plus susceptibles de travailler bénévolement dans les programmes de leur collectivité liés à la gestion d'urgence et elles participent probablement en plus grand nombre que les hommes aux organisations locales qui s'occupent des effets des catastrophes naturelles. Toutefois, cette tendance est inverse dans des organisations de planification d'urgence à caractère plus officiel. Cela entraîne l'exclusion des femmes de la participation aux décisions clés en matière de planification et de préparation en cas d'urgence. [Traduction]

S. Kumar-Range, *Environmental Management and Disaster Risk Reduction: A Gender Perspective*, 2001. Préparé pour la réunion d'experts sur la gestion environnementale et l'atténuation des effets des catastrophes naturelles.



Photo ACIDI : Bruce Paton

6. UNIFEM, *Report of the Learning-Oriented Assessment of Gender Mainstreaming and Women's Empowerment Strategies in Rwanda*, 2002.

## ◆ *Comment l'identité sexuelle des hommes influe sur leurs vulnérabilités, leurs besoins et leurs priorités*

Bien que les analyses comparatives entre les sexes soient en grande partie centrées sur les femmes, il importe de tenir compte des hommes pour deux raisons au moins. D'abord, l'identité sexuelle des hommes peut influencer sur leurs perceptions et priorités. Les hommes peuvent se sentir dévalorisés lorsqu'ils ne sont plus en mesure de subvenir aux besoins de leur famille ni de la protéger. Les attentes liées à la masculinité peuvent accroître les difficultés. Ensuite, il est difficile de comprendre la situation des femmes et des filles sans comprendre celle des hommes, des familles et des collectivités. Tenir compte des femmes hors de leur contexte social n'est pas très utile.



Photo ACIDI : Clive Shirley

Une étude a examiné la manière dont la vie dans un camp de réfugiés a modifié l'identité sexuelle des hommes :

« Un sujet récurrent [de discussion était que] [...] les hommes se plaignaient que les femmes ne les respectaient plus. La raison étant censément qu'ils ne pouvaient plus subvenir aux besoins de leurs femmes et de leurs enfants. C'est le HCR — ou simplement les wazungu (les Blancs) — qui fournissent la nourriture, les médicaments et les feuilles de plastique pour construire les "blindés" (huttes). De plus, le HCR fournit la même quantité aux hommes, aux femmes et aux enfants. "Le HCR est un meilleur pourvoyeur qu'un mari" disent les femmes, du moins c'est ce qu'affirment les hommes<sup>7</sup>. »  
[Traduction]

## ◆ *Différences entre les femmes (et entre les hommes)*

Les femmes ne sont pas toutes pareilles. Il existe des différences selon la classe, l'origine ethnique, la vie en milieu rural ou urbain et d'autres facteurs, tout comme chez les hommes. On ne devrait pas supposer que les femmes partagent toutes les mêmes intérêts ou qu'elles ont les mêmes priorités. En plus des différences ethniques et religieuses, les femmes ont souvent des priorités différentes selon qu'elles ont ou non un partenaire ou mari.

## ◆ *Possibilités de réduire les écarts entre les sexes et d'appuyer la participation des femmes, sur un pied d'égalité, à la prise de décision*

Une perspective favorisant l'égalité entre les sexes suppose davantage que de reconnaître les différences entre les femmes et les hommes. Elle implique également de trouver des possibilités de réduire les inégalités entre les sexes et de renforcer le respect à l'égard des droits fondamentaux des femmes. Ce processus n'est pas toujours facile, mais il est possible. Un partenaire de l'AHI de l'ACDI a écrit ce qui suit:

7. Simon Turner, « Angry Young Men in Camps: gender, age and class relations among Burundian refugees in Tanzania », *New Issues in Refugee Research*, document de travail n° 9, 1999.

« Nous avons compris que nous ne pouvions pas assurer l'intégration d'une perspective favorisant l'égalité entre les sexes dans l'aide humanitaire simplement parce que nous le souhaitions, et nous ne pouvions le faire de la manière dont nous l'aurions souhaitée. Nous avons appris à être très sensibles aux ressources disponibles, à ce que les femmes étaient prêtes à faire et à la manière dont elles souhaitaient travailler avec nous, et que nous avons un rôle important à jouer en créant les conditions favorisant leur participation. »

En résumé, pour comprendre comment les inégalités et les rapports entre les sexes influent sur les capacités et les vulnérabilités, il faut examiner :

- ◆ la différence entre les besoins de protection et de sécurité des hommes et des femmes;
- ◆ comment les responsabilités sont réparties, qui fait quoi et qui contrôle les ressources;
- ◆ les différences (ainsi que les points communs) entre les priorités des femmes, des hommes, des garçons et des filles;
- ◆ la manière dont les femmes sont organisées actuellement ou comment elles participent aux structures sociales, économiques, politiques et religieuses;
- ◆ les capacités des femmes, des hommes, des filles et des garçons à participer aux processus décisionnels et à la reconstruction;
- ◆ comment l'identité sexuelle des hommes influent sur leurs vulnérabilités, leurs besoins et leurs priorités;
- ◆ les différences entre les femmes (et entre les hommes);
- ◆ les possibilités de réduire les écarts et de favoriser une participation équitable des femmes aux décisions.



Photo ACIDI : Roger LeMoyne

### 2.3 Mythes entourant les stratégies d'intégration de la problématique homme-femme dans l'aide humanitaire

Malgré des années de discussion, il existe toujours des idées fausses sur ce que signifie « l'intégration de la problématique homme-femme dans les projets de développement ». Voici certains des mythes les plus courants et la réalité correspondante :

Mythes	Réalité
« En insérant une section sur les femmes, on remplit le mandat concernant l'intégration de la perspective favorisant l'égalité entre les sexes ».	Intégrer une perspective favorisant l'égalité entre les sexes suppose de modifier la manière d'analyser les situations. Un bref profil de la différence entre les besoins des femmes et des hommes et des raisons de cette différence devrait être le point de départ de cette analyse et non la fin. Ces données de base devraient permettre de mieux comprendre le contexte et soulever des questions à examiner dans chaque élément de projet.
« Nous avons un projet sur les femmes, donc nous intégrons la femme dans les projets de développement ».	Une stratégie d'intégration des femmes suppose de mener une analyse comparative entre les sexes pour toutes les initiatives, et non seulement d'élaborer un élément secondaire ou un projet mineur et isolé.
« Nous avons intégré la femme dans les projets et nous ne pouvons donc avoir des initiatives précises qui ciblent les femmes ».	Une stratégie d'intégration des femmes n'exclut pas de mener des initiatives précises visant les femmes ou la réduction des inégalités entre les sexes. En fait, il faut faire des investissements concrets pour protéger les droits des femmes, aider à renforcer les ONG de femmes, travailler avec les hommes sur les questions sexospécifiques, etc. Il est préférable de financer un grand nombre de ces types d'initiatives dans le cadre d'une initiative distincte, plutôt qu'en tant qu'élément secondaire d'un projet plus vaste.
« Nous sommes ici pour sauver des vies, et non pour demander avant de fournir l'aide si c'est un homme ou une femme qui en a besoin, ni pour donner la priorité aux femmes ».	Adopter une perspective favorisant l'égalité entre les sexes permet d'intégrer une vision de la manière dont le sexe dans une situation précise contribue à la vulnérabilité et définit les capacités. Il ne s'agit pas d'un processus de sélection visant à empêcher les personnes qui ont besoin d'aide d'en recevoir. Il arrive parfois qu'en raison de leurs priorités et de leurs besoins différents, les femmes et les hommes soient mieux desservis par la prestation de différentes ressources. En outre, il peut être nécessaire de faire d'autres investissements pour s'assurer que les voix des femmes seront entendues (en raison des inégalités sociétales). Toutefois, une stratégie d'intégration de la problématique homme-femme dans les projets de développement n'exige pas de « favoriser » les femmes en particulier.
« On parle beaucoup d'égalité entre les sexes mais, en réalité, ce sont les femmes qui sont ciblées ».	Il est vrai qu'une grande partie du travail accompli en matière d'intégration de la problématique homme-femme dans l'aide au développement est axée sur les filles et les femmes. C'est surtout parce que ce sont souvent les besoins et les intérêts des femmes qui ont tendance à être négligés par la collectivité internationale. Toutefois, il est important que l'analyse et la discussion examinent les deux aspects de la question. Il faut mener d'autres études et prêter plus d'attention pour comprendre comment les rôles, les stratégies, les responsabilités et les options des hommes sont façonnés par les attentes des deux sexes dans les situations de conflit et d'urgence.

### 3. Examen des propositions et des rapports

Le tableau suivant indique, lorsqu'on adopte une perspective favorisant l'égalité entre les sexes, ce qu'il faut chercher et les questions qu'il faut se poser au moment d'examiner les présentations et les rapports. Il vise à orienter l'examen effectué par le personnel de l'ACDI de la documentation présentée par les organisations partenaires. D'autres questions plus précises pourraient être soulevées, selon le secteur ou le point de mire de l'initiative.

	Questions à se poser	Pourquoi se poser ces questions ?
Participation et consultation	<p>Comment les femmes et les hommes ont-ils été consultés sur les priorités et les besoins ?</p> <p>Les femmes et les hommes ont-ils participé à la conception de cette initiative ?</p> <p>Les organisations féminines ont-elles été consultées ? Les résultats de cette consultation ont-ils influé sur la conception ou le point de mire de cette initiative ?</p>	<p>Bien que le temps soit souvent un facteur essentiel dans la prestation de l'aide humanitaire, il existe des situations où il est possible de faire participer les collectivités, de consulter les bénéficiaires visés et d'utiliser des outils de planification participative. Dans ces cas, il importe de s'assurer que les besoins et les priorités des femmes sont pris en compte et que leurs voix sont entendues. Cela inclut chaque femme ainsi que les représentantes des organisations féminines.</p>
Analyse comparative entre les sexes	<p>Est-il indiqué dans la conception du projet que l'on a tenu compte des besoins, des priorités et des intérêts différents des hommes et des femmes ?</p>	<p>On suppose souvent qu'une entière population pourra profiter de nouvelles ressources ou d'une initiative particulière. L'expérience montre que sauf si l'on sait comment les inégalités et les différences entre les sexes se manifestent, les femmes ne profitent souvent pas de l'aide humanitaire dans la même mesure que les hommes.</p>
Indicateurs	<p>Comment les indicateurs proposés seront-ils ventilés selon le sexe ?</p>	<p>Bien que cela prenne du temps et qu'il soit coûteux de fournir des indicateurs ventilés, il faudrait disposer de tendances générales. Par exemple, l'organisation devrait savoir grosso modo qui reçoit les ressources (p. ex. quel pourcentage d'hommes/de femmes).</p>
Les femmes en tant que « groupe vulnérable » seulement	<p>Perçoit-on les femmes seulement comme un « groupe vulnérable » ?</p> <p>Comment l'initiative reconnaît-elle et exploite-t-elle les capacités des femmes ainsi que leurs vulnérabilités ?</p> <p>Comprend-on les différences et les inégalités entre les sexes de tous les groupes vulnérables ?</p>	<p>Dans de nombreuses discussions sur les questions liées à l'intégration de l'égalité entre les sexes dans l'aide humanitaire, on se concentre exclusivement sur la vulnérabilité des femmes. Bien qu'il soit important de comprendre comment les inégalités entre les sexes façonnent la vulnérabilité des gens, il ne faut pas sous-estimer les capacités des femmes.</p> <p>Les femmes assument des rôles importants dans leurs familles, leurs collectivités et les organisations. Les organisations internationales peuvent aider les femmes à assumer ces rôles.</p>

	Questions à se poser	Pourquoi se poser ces questions ?
Objectifs ou résultats prévus	<p>Existe-t-il un résultat précis associé aux objectifs de la Politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer aux femmes un accès équitable aux ressources et aux avantages ainsi qu'un contrôle sur ces ressources et avantages ?</li> <li>- Assurer la participation équitable des femmes au processus décisionnel ?</li> <li>- Appuyer le respect à l'égard des droits des filles et des femmes ?</li> </ul>	<p>Tous les projets devraient être fondés sur une vision des relations et des inégalités entre les sexes.</p> <p>Il peut être possible d'élaborer un résultat précis qui vise à réduire les inégalités entre les hommes et les femmes.</p>
Potentiel de violence et d'exploitation sexuelles	L'initiative a-t-elle été examinée dans la perspective de réduire au maximum la possibilité de violence ou d'exploitation sexuelles ?	Les inégalités de pouvoir dans les situations de crise peuvent malheureusement mener à des abus de pouvoir. Tout projet bien conçu tente de minimiser la possibilité que cela se produise.
Différences entre les femmes	<p>Le projet tient-il pour acquis que les femmes ont toutes les mêmes besoins, priorités et intérêts ?</p> <p>Le projet reconnaît-il que la majorité des « groupes » (notamment les personnes déplacées, les survivants de mines terrestres, les paysans sans terre ou les enfants soldats) sont composés de femmes, d'hommes, de garçons et de filles et qu'il y aura des différences de genre au sein de ces groupes ?</p>	<p>Il importe de ne pas considérer les « femmes » comme une seule catégorie. Les femmes, tout comme les hommes, sont différentes selon leur race, leur éducation, leur classe, leur origine ethnique et d'autres facteurs.</p> <p>Les listes de groupes vulnérables catégorisent souvent les femmes en tant que groupe distinct et ne reconnaissent pas qu'il y a des femmes et des hommes, des filles et des garçons dans toutes les autres catégories également. Ce sont des questions liées aux sexes au sein de groupes précis qui méritent d'être étudiées.</p>
Capacité des organisations partenaires (organisations présentant des propositions) qui jouent un rôle dans les questions liées à l'égalité entre les sexes	<p>Les organisations concernées ont-elles une bonne expérience des questions liées à l'égalité entre les sexes ? Ont-elles une politique sur l'égalité entre les sexes ? Leur personnel a-t-il la capacité de travailler à ces questions ? Ont-elles des liens avec les organisations féminines ?</p> <p>Connaissent-elles et utilisent-elles régulièrement les directives et normes internationales liées aux principales questions d'égalité entre les sexes (santé génésique, violence sexuelle, etc.)</p>	Bien que les bonnes pratiques passées ne garantissent pas de bonnes pratiques actuelles, elles constituent un indicateur de la capacité de l'organisation.

## 4. Questions sectorielles

Ce tableau examine les questions qu'on pourrait se poser sur les projets qui offrent une aide humanitaire dans des secteurs précis. Il est possible que ces questions ne soient pas toutes pertinentes chaque fois, mais ces exemples fournissent des points de départ pour explorer les dimensions de la problématique homme-femme dans des secteurs particuliers.

Certaines lignes directrices internationales visent à assurer l'intégration d'une perspective favorisant l'égalité entre les sexes. Ainsi, des efforts ont été déployés pour intégrer les principes de l'égalité entre les sexes dans les normes découlant du projet Sphère. Toutefois, étant donné que les organisations ont toujours de la difficulté à fonctionner à l'intérieur d'un cadre visant l'égalité entre les sexes, il peut être nécessaire de se poser des questions précises.

Secteur de programmation	Exemples de questions à se poser
Protection et droits de la personne	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ L'accès est-il ouvert à tous — notamment aux femmes et aux filles ? Dans les situations où l'accès est limité, connaît-on les obstacles pouvant empêcher d'atteindre certains groupes ?</li> <li>◆ Reconnaît-on explicitement que les femmes ont des droits fondamentaux ? Les programmes axés sur les droits de la personne visent-ils explicitement les droits des femmes ?</li> <li>◆ Les travailleurs du domaine des droits de la personne et de la protection de ces droits ont-ils suffisamment d'expérience pour aborder les violations des droits des femmes ?</li> <li>◆ Le personnel a-t-il la capacité d'aborder de façon pertinente la violence sexospécifique ?</li> <li>◆ La crise a-t-elle produit un changement des rôles dévolus aux femmes et aux hommes qui a rendu les femmes encore plus vulnérables à l'exploitation sexuelle, à la violence familiale et au viol ?</li> <li>◆ Le renforcement des capacités s'adresse-t-il tant aux organisations féminines qu'aux organisations des droits de la personne en ce qui concerne la question des droits des femmes ?</li> <li>◆ En plus d'aborder les violations passées, existe-t-il une analyse des stratégies possibles visant à réduire les nouvelles violations ?</li> <li>◆ Les initiatives sont-elles conformes aux lignes directrices de 2003 du HCR contre la violence sexuelle ?</li> <li>◆ Tient-on compte des situations, des ressources et des besoins différents des garçons et des filles ?</li> </ul>
Alimentation et agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A-t-on consulté séparément les hommes et les femmes sur les priorités et les enjeux ?</li> <li>◆ A-t-on consulté les hommes et les femmes au sujet de la conception et la distribution de l'aide alimentaire<sup>8</sup> ?</li> <li>◆ A-t-on reconnu le rôle assumé par les femmes dans les soins à la famille et aux personnes à charge, les décisions concernant la taille des rations, la pertinence des rations, les voies de distribution et la surveillance de la distribution ?</li> <li>◆ Comment les ménages sont-ils enregistrés ? Tient-on compte des différents types et structures de ménage (y compris les ménages pris en charge par des femmes) ?</li> </ul>

8. Une recommandation est que 80 % de l'aide alimentaire devrait être distribué directement aux femmes.

Secteur de programmation	Exemples de questions à se poser
Alimentation et agriculture (suite)	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Tient-on pour acquis que tous les ménages auront du combustible, ainsi que des ustensiles de cuisson et de préparation des aliments ?</li> <li>◆ A-t-on déterminé quel est le rôle des femmes dans l'agriculture et les a-t-on aidées à assumer ce rôle ?</li> <li>◆ Tient-on compte du fait que le manque d'accès des femmes aux terres agricoles pose des risques pour la sécurité alimentaire de certains groupes ?</li> <li>◆ Les programmes de sécurité alimentaire attirent-ils l'attention sur des lois ou pratiques qui nient ou restreignent l'accès des femmes aux terres ?</li> <li>◆ Les garçons et les filles sont-ils nourris de manière équitable ?</li> <li>◆ Quels indicateurs de la sécurité alimentaire utilise-t-on et sont-ils ventilés selon le sexe ?</li> <li>◆ Les programmes de sécurité alimentaire ont-ils été revus afin de réduire les possibilités de violence et d'exploitation sexuelles ?</li> </ul>
Eau et assainissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Fonde-t-on les programmes d'eau et d'assainissement sur la compréhension du rôle, des responsabilités et des besoins des femmes et des filles dans l'approvisionnement en eau de leur famille (variables d'un endroit à un autre) ?</li> <li>◆ Les femmes assument souvent la principale responsabilité de la corvée d'eau et de son utilisation. Ont-elles participé à l'établissement des priorités et aux décisions sur les programmes d'approvisionnement en eau ?</li> <li>◆ Les sources d'eau sont-elles accessibles et sécuritaires pour les femmes comme pour les hommes ? Les femmes ont-elles accès à des contenants pour s'approvisionner en eau et la stocker, et les femmes à mobilité réduite ont-elles accès à l'eau ?</li> <li>◆ La participation des femmes est une condition préalable à l'efficacité des programmes d'assainissement dans des « conditions ordinaires ». Cette « leçon retenue » a-t-elle été mise en pratique ?</li> <li>◆ Les femmes et les filles peuvent-elles faire leur toilette dans des installations sécuritaires qui respectent leur besoin d'intimité ?</li> </ul>
Santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Reconnaît-on l'importance des rôles et des besoins des hommes et des femmes dans le domaine de la santé génésique ? Les normes internationales liées à la santé génésique ont-elles été respectées (notamment l'ensemble minimal de services initiaux) ?</li> <li>◆ Les ressources sont-elles allouées conformément aux lignes directrices sur la santé génésique (définies dans le guide du travail sur le terrain à l'usage des organisations) ? Les employés ont-ils tous reçu une formation sur la manière d'utiliser ce manuel ?</li> <li>◆ Tient-on compte des besoins en soins de santé des femmes qui ne sont pas mères ?</li> <li>◆ Tient-on compte des besoins des femmes liés à la menstruation ?</li> <li>◆ A-t-on attiré l'attention sur le bien-être psychosocial des femmes et des hommes ?</li> <li>◆ Les travailleurs de la santé ont-ils été formés pour tenir compte des questions délicates qui entourent le VIH/sida et la violence sexuelle et sexospécifique ?</li> <li>◆ Les programmes sur le VIH/sida tiennent-ils compte des besoins et des situations des femmes et des hommes et répondent-ils à ces besoins ?</li> <li>◆ Convient-il de faire participer les organisations de femmes aux activités de suivi sanitaire ?</li> <li>◆ Y-a-t-il eu consultation appropriée (et participation) des médecins praticiens traditionnels (hommes et femmes) pour promouvoir des pratiques de santé utiles (et éliminer celles qui sont préjudiciables) ?</li> <li>◆ A-t-on envisagé les répercussions sur la santé des crimes de violence contre les femmes ?</li> <li>◆ Les femmes ont-elles été consultées sur les heures d'ouverture des établissements de santé ?</li> </ul>

<b>Secteur de programmation</b>	<b>Exemples de questions à se poser</b>
Santé (suite)	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Les messages d'éducation sanitaire s'adressent-ils aux femmes comme aux hommes ?</li> <li>◆ Le profil homme-femme du personnel sanitaire reflète-t-il la composition de la population bénéficiaire ?</li> </ul>
Éducation	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Les programmes d'éducation atteignent-ils les filles comme les garçons (les enjeux englobent les attitudes sociales, les heures de classe, des services de garderie pour les frères et sœurs plus jeunes, la sécurité, le sexe des enseignants et l'emplacement des « écoles ») ?</li> <li>◆ A-t-on prêté attention aux obstacles qui empêchent les filles et les garçons de fréquenter l'école ? Il peut être nécessaire de cibler les enfants des groupes minoritaires, les enfants atteints d'incapacité, et les enfants qui ont antérieurement été recrutés par les militaires, en prêtant attention aux différences entre les sexes dans tous ces groupes.</li> <li>◆ Les femmes comme les hommes ont-ils été mobilisés comme enseignants ?</li> <li>◆ Quelles sont les mesures en place pour répondre aux besoins d'éducation des garçons et des filles handicapés, orphelins, séparés ou non accompagnés ?</li> <li>◆ Les programmes professionnels et de formation des adultes sont-ils destinés tant aux hommes qu'aux femmes ?</li> <li>◆ Les programmes d'éducation tiennent-ils compte des compétences existantes des femmes déplacées ou réfugiées et se fondent-ils sur ces compétences ?</li> </ul>
Relance de l'activité économique et reconstruction	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A-t-on tenu compte des changements dans les rôles et les responsabilités au sein des familles ? Observe-t-on une augmentation du nombre de femmes qui sont chefs de ménage ?</li> <li>◆ Les ressources économiques (semences, outils, produits d'urgence, etc.) atteignent-elles les femmes autant que les hommes ? Les trousseaux fournis correspondent-elles au type de compétences et de travaux des femmes (et des hommes) ?</li> <li>◆ Les inégalités liées à l'accès aux terres et à la prise en charge influent-elles sur qui bénéficiera d'une initiative précise ? Les programmes courants de relance de l'activité économique et de reconstruction offrent-ils des possibilités aux femmes comme aux hommes ? Y a-t-il des stratégies visant à réduire les obstacles à leur participation ?</li> <li>◆ Des possibilités d'acquérir des compétences dans des secteurs non traditionnels sont-elles offertes aux femmes ?</li> </ul>

### Sources pour les listes de vérification sectorielles

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME. *Checklist of key gender dimensions for Iraq by sector*, juin 2003. Sur Internet : [www.peacewomen.org/resources/NGO\\_reports/postconflict/UNIFEMchecklist.html](http://www.peacewomen.org/resources/NGO_reports/postconflict/UNIFEMchecklist.html).

HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME. *Checklist for the integration of women's human rights*. Sur Internet : [www.reliefweb.int/library/GHARkit/files/checklistforintegration.htm](http://www.reliefweb.int/library/GHARkit/files/checklistforintegration.htm).

DRAFT OXFAM GB. *Organizational Mandate on Gender and Humanitarian Aid*, 2001.

*Gender-aware approaches to relief and rehabilitation guidelines*. Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ), 1996.

*Summary guidelines and checklist for integrating gender analysis and assessment*. Inter-Agency Workshop on Integration of Gender in Needs Assessment and Planning of Humanitarian Assistance. Sur Internet : [www.reliefweb.int/library/GHARkit/files/workshoponintegrationofgenderintoneeds.pdf](http://www.reliefweb.int/library/GHARkit/files/workshoponintegrationofgenderintoneeds.pdf).

## 5. Outils et lignes directrices

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL. *Égalité entre les sexes et consolidation de la paix : un cadre opérationnel* (version mise à jour), 2001. Sur Internet : <[www.acdi-cida.gc.ca/cida\\_ind.nsf/851265b5a63227698525679200728ded/9c9ddbbaafb41b3e385256997007ab174?OpenDocument](http://www.acdi-cida.gc.ca/cida_ind.nsf/851265b5a63227698525679200728ded/9c9ddbbaafb41b3e385256997007ab174?OpenDocument)>. Voir également le site Web de l'ACDI, Consolidation de la paix <[www.acdi-ida.gc.ca/paix](http://www.acdi-ida.gc.ca/paix)>, puis cliquer sur « Thèmes » puis sur « Égalité entre les sexes ».

BOSMANS, M. et M. TEMMERMAN. *Towards a Comprehensive Approach to Sexual and Reproductive Rights and Needs of Women Displaced by War and Armed Conflict: A Practical Guide for Programme Officers*, International Centre for Reproductive Health (ICRH), 2003. Sur Internet : <[www.rhrc.org/pdf/idp\\_rights.pdf](http://www.rhrc.org/pdf/idp_rights.pdf)>.

COMITÉ PERMANENT INTERORGANISATIONS, Sous-groupe de travail de l'égalité entre les sexes et de l'aide humanitaire. *Gender & Humanitarian Aid Kit*, 2001. Sur Internet : <[www.reliefweb.int/library/GHARKit/](http://www.reliefweb.int/library/GHARKit/)>.

DATE-BAH, E. *Gender Guidelines for Employment and Skills Training in Conflict-Affected Countries*, Organisation internationale du travail, 1998. Sur Internet : <[www.ilo.org/public/english/employment/recon/crisis/papers/gender.htm](http://www.ilo.org/public/english/employment/recon/crisis/papers/gender.htm)>.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DE DÉSARMEMENT DES NATIONS UNIES. *Briefing Notes on Gender and Disarmament*, New York, 2000. Site Internet : <[www.un.org/Depts/dda/gender.htm](http://www.un.org/Depts/dda/gender.htm)>.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME. *Checklist of key gender dimensions for Iraq by sector*, juin 2003. Site Internet : <[www.peacewomen.org/resources/NGO\\_reports/postconflict/UNIFEMchecklist.html](http://www.peacewomen.org/resources/NGO_reports/postconflict/UNIFEMchecklist.html)>.

HAUT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS. *Good Practices, A Practical Guide to Empowerment*, Refugee Women/Gender Equality Unit, 2001. Site Internet : <[www.unhcr.ch/cgi-bin/texis/vtx/home?page=PROTECT&id=3b83a48d4](http://www.unhcr.ch/cgi-bin/texis/vtx/home?page=PROTECT&id=3b83a48d4)>.

ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ (s. d.). *Gender and Natural Disasters Fact Sheet*, Women, Health & Development Program, Washington DC. Site Internet : <[www.paho.org/english/hdp/hdw/genderdisasters.PDF](http://www.paho.org/english/hdp/hdw/genderdisasters.PDF)>.

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT. *Gender Approaches in Conflict and Post-Conflict Situations*, New York, 2002. Site Internet : <[www.undp.org/erd/ref/gendermanualfinal.pdf](http://www.undp.org/erd/ref/gendermanualfinal.pdf)>.

REPRODUCTIVE HEALTH FOR REFUGEES CONSORTIUM. *Monitoring and Evaluation Tool Kit* (pour les initiatives en santé génésique), 2003. Ébauche pour mise à l'essai sur le terrain. Site Internet : <[www.rhrc.org/resources/general\\_fieldtools/toolkit/index.htm](http://www.rhrc.org/resources/general_fieldtools/toolkit/index.htm)>.

WARD, Jeanne. *If Not Now, When ? Addressing Gender-Based Violence in Refugee, Internally Displaced, and Post-Conflict Settings: A Global Overview*, New York, The Reproductive Health for Refugee Consortium, 2002. Site Internet : <[www.reliefweb.int/w/rwb.nsf/6686f45896f15dbc852567ae00530132/40b847015485b34749256bfe0006e603?OpenDocument](http://www.reliefweb.int/w/rwb.nsf/6686f45896f15dbc852567ae00530132/40b847015485b34749256bfe0006e603?OpenDocument)>.

WOMEN WAGING PEACE. *Ethical Guidelines for Researchers in the Field of Gender and Peace Building*, 2000. Site Internet : <[www.womenwagingpeace.net/content/researchcenter/ethics/index.asp](http://www.womenwagingpeace.net/content/researchcenter/ethics/index.asp)>.

## Annexe - Politiques canadiennes

### Gouvernement canadien en général

L'égalité entre les hommes et les femmes est un élément fondamental des politiques nationales et étrangères du Canada. Ces valeurs canadiennes trouvent leur expression dans les dispositions sur l'égalité de la *Charte canadienne des droits et libertés* (site Internet : <[www.canada.justice.gc.ca/Loireg/charte/const\\_f.html](http://www.canada.justice.gc.ca/Loireg/charte/const_f.html)>) et de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.

En 1995, le Canada a adopté le *Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes*. Ce plan dicte, entre autres, l'application de l'analyse comparative entre les sexes dans le processus d'élaboration et d'analyse des politiques. Tous les organismes et ministères fédéraux doivent aujourd'hui analyser leurs politiques et leurs lois pour tenir compte de leurs répercussions différentes sur les femmes et les hommes. On peut voir ce plan sur Internet : <[www.swc-cfc.gc.ca/pubs/066261951X/index\\_f.html](http://www.swc-cfc.gc.ca/pubs/066261951X/index_f.html)>.

### Politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes

Approuvée en mars 1999, la Politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes a le but suivant : « Appuyer la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes afin d'assurer un développement durable. »

Les objectifs de la politique sont les suivants :

- ◆ faire avancer la participation des femmes au développement de leurs sociétés, à titre de décideuses, sur un pied d'égalité avec les hommes;
- ◆ appuyer les femmes et les filles dans le plein exercice de leurs droits fondamentaux;
- ◆ réduire les inégalités entre les sexes quant à l'accès aux ressources et aux avantages du développement, et au contrôle sur ces mêmes ressources et avantages.

On trouvera le texte complet et de l'information de base sur le site <[www.acdi-cida.gc.ca/egalite](http://www.acdi-cida.gc.ca/egalite)>.

### Cadre de l'ACDI pour l'évaluation des résultats en matière d'égalité entre les sexes

En juin 2003, l'ACDI a adopté un nouveau cadre à utiliser pour évaluer les progrès dans la mise en œuvre de la Politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes. Ce cadre cible l'examen des programmes, en se concentrant sur la réalisation des résultats liés aux trois objectifs de la politique. Il fournit également des éléments pour évaluer les stratégies institutionnelles des institutions et des organisations qui reçoivent un financement de base de l'ACDI. Ces éléments sont les suivants :

- ◆ *Résultats en matière d'égalité entre les sexes*. Une partie importante de la programmation institutionnelle contribue à l'atteinte de résultats de développement au chapitre de l'égalité entre les sexes.

- ◆ *Concentration sur l'égalité entre les sexes.* L'approche de l'institution reflète le consensus international atteint dans le cadre du Programme d'action de Beijing sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes comme partie intégrante du développement.
- ◆ *Cadre institutionnel favorable.* Les perspectives d'égalité entre les sexes sont intégrées substantiellement dans les principaux documents de politiques qui guident le fonctionnement de l'institution.
- ◆ *Environnement institutionnel propice.* L'approche de l'égalité entre les sexes est fondée sur l'institution et elle est systématique (il en est tenu compte dans les processus décisionnels, les connaissances et les compétences du personnel, les manuels d'exploitation, la disponibilité des experts, les allocations budgétaires, les partenariats avec les organisations de femmes).
- ◆ *Engagement institutionnel.* Engagement continu d'atteindre les objectifs d'égalité entre les sexes et évaluation continue des approches et de l'expérience.